

Doctissimo

Prévention cancer du col : l'Assurance maladie freine le progrès, accusent des experts

Des experts du cancer du col de l'utérus dénoncent le non-remboursement d'un test de détection de virus impliqués dans cette maladie, recommandé par les autorités sanitaires depuis 2017 pour éviter des chirurgies inutiles.

La prévention du cancer du col de l'utérus repose sur le frottis et le traitement des lésions précancéreuses pour les femmes de 25 à 65 ans.

La [prévention du cancer du col de l'utérus](#) repose sur le frottis et le traitement des lésions précancéreuses pour les femmes de 25 à 65 ans, soulignent ces spécialistes de la Société française de colposcopie et pathologie cervico-vaginale (SFCPCV).

La [vaccination contre les papillomavirus humains](#) (HPV, virus sexuellement transmissibles qui causent des cancers) complète l'arsenal de prévention, précisent-ils.

Le [frottis](#) sert à prélever par léger frottement des cellules du col pour les faire ensuite analyser.

Or de nouvelles recommandations pour la prise en charge des frottis anormaux (anomalies de cellules ou cellules d'allure indéterminée) ont été publiées en janvier 2017 par l'Institut national du cancer (INCa) avec le soutien de cette société savante.

"Dix-huit mois après leur publication, l'Assurance maladie ne les a pas pris en compte dans les remboursements, écartant la majeure partie des femmes de notre pays d'un dépistage optimal", s'insurgent les spécialistes.

Le [test HPV](#) (35 euros), "indispensable" dans le cas de figure pris en compte dans les nouvelles recommandations, reste à la charge de la femme, déplore le Dr Bernard Huynh gynécologue-obstétricien, trésorier de la SFCPCV.

Et *"si elles n'ont pas d'argent elles ne peuvent pas se le payer, ce n'est pas normal"*, dit-il à l'AFP.

Selon lui, les nouvelles recommandations visent à distinguer les femmes qui ont besoin d'une simple surveillance de celles qui nécessitent une chirurgie.

Le test n'est remboursé que pour les cas prévus par les anciennes recommandations, mais ne prend pas en compte les nouvelles.

"Cette absence de mise à jour du remboursement empêche les plus défavorisées d'accéder au progrès", accuse le Dr Huynh.

Le cancer du col est un cancer d'évolution lente, dû à une infection persistante causée par un ou plusieurs papillomavirus humains (HPV) oncogènes, selon l'INCa.

Ce cancer touche près de 3.000 femmes et cause environ 1.100 décès chaque année en France.

Le dépistage est recommandé, tous les trois ans, pour les femmes âgées de 25 à 65 ans, après deux prélèvements par frottis consécutifs normaux réalisés à un an d'intervalle.



Écrit par:

[AFP/Relaxnews](#)

Créé le 14 octobre 2018